

DECRET N° 2006-074 DU 02 MARS 2006

Portant nomination des membres du conseil d'administration de la Société de Gestion des Marchés Autonomes (SOGEMA).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2006-031 du 27 janvier 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-394 du 13 juillet 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation ;
- Vu** le décret n° 92-149 du 12 juin 1992 portant approbation des statuts de la Société de Gestion des Marchés Autonomes ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 février 2006 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du conseil d'administration de la Société de Gestion des Marchés Autonomes (SOGEMA), les personnes dont les noms suivent, représentantes de leurs structures respectives.

Il s'agit de :

- Madame Pauline NOUGBODOHOUE JOHNSON, représentante du Ministre chargé de l'Intérieur, Présidente ;
- Madame Laurence QUENUM, représentante le Ministre chargé des Finances ;

- Monsieur Antoine OKE, représentant le Ministre chargé du Plan ;
- Monsieur Abdou Ramanou SALAM, représentant le Ministre chargé du Commerce ;
- Monsieur Pépin ANANI, représentant le personnel de la SOGEMA ;
- Madame Philomène HOUEDJISSIN SOKOU, représentant les usagers ;
- Monsieur Nazaire R. N. DOSSA, personnalité compétente dans le domaine concerné.

Article 2 : Le Ministre de l'Intérieur, de la sécurité et de la Décentralisation et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures et qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 mars 2006

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
 et de l'Economie,

Cosme SEHLIN.-

Le Ministre de l'Intérieur, de la
 Sécurité et de la Décentralisation,

Séidou MAMA SIKA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MECPD 4 MFE 4 MISD 4 MICPE 4 AUTRES MINISTERES 19 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BNDAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERESSEE 07 SOGEMA 02 JO 1.-